

Le vingt-deux février deux mil vingt et un, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER –Lina BLANC –Natacha BLANC-GONNET- Corinne BUSALB- André CARRABIN – Florence CHATELIER- Michel CREMONE - Pascal DUMONT - Rémi FERRONT - Virginie GARDET – Jean- Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE- Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON - François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Étaient excusé(s) : **Thierry BINET (Pouvoir Marino PASQUALON) - POINTET Maryline (pouvoir à Annette BELLANGER).**

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : 16 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pour : 19

Abstentions :

Contre :

Rapporteur : François RIEU

DELIBERATION 8 : APPROBATION DU PROJET « INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION A LA SALLE POLYVALENTE » : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR).

La salle polyvalente de Grignon a été construite dans les années 1980. Elle a connu en 2009, une réhabilitation avec une isolation phonique.

Elle est utilisée par les écoles (maternelle et élémentaire) pour les activités sportives en salle, ainsi que par les associations pour leurs cours hebdomadaires mais également leurs manifestations. D'autre part, elle est louée à des particuliers pour leurs fêtes familiales et mariages. Les élus locaux l'utilisent également pour leurs réunions publiques.

Il s'avère qu'au cours de ces différents travaux, les municipalités précédentes n'ont pas prévu de dispositif de climatisation.

Lors de fortes chaleurs, l'utilisation de la salle polyvalente devient compliquée. Afin de tenter de rafraîchir lors d'évènements, d'activités physiques ou manifestations, les portes doivent rester ouvertes ce qui peut créer une gêne sonore chez les riverains proches.

La municipalité a donc décidé d'équiper la salle polyvalente d'un dispositif de climatisation pour garantir un bien-être des usagers de ce lieu.

Plan de Financement

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses (HT)	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes (HT)
Fourniture climatisation	29 735.60 €	Subvention Etat – DETR	39% sur la base de 40 220.60 € HT	15 686.03 €
Support clim et passerelle d'accès	10 485.00 €			
TOTAL HT	40 220.60 €	TOTAL Subvention attendue		15 686.03 €
TVA	8 044.12 €	Autofinancement de la commune dont TVA		32 578.69 €
TOTAL TTC	48 264.72 €	TOTAL TTC		48 264.72 €

Où cet exposé, après en avoir pris connaissance ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité ;

→ **D'APPROUVER** le projet « Installation d'une climatisation à la salle polyvalente » ;

→ **D'APPROUVER** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 48 264.72€ TTC.

→ **D'APPROUVER** le plan de financement faisant apparaître la participation financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) et l'autofinancement.

→ **DE DEMANDER** à l'Etat une subvention de 15 686.03€ pour la réalisation de cette opération.

→ **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

→ **DE SOLLICITER** une dérogation pour la réalisation de ces travaux avant l'obtention de la subvention.

→ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

A GRIGNON, le 22 février 2021.

Le Maire,

François RIEU.



Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme,
 Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
 la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
 Et de la publication, le